



Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1G-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET :

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.G) Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Désignation des représentants de la Commune au Comité syndical - Remplacement de Sabrina Sebaihi

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

| | |
|--|----|
| Nombre de membres composant le Conseil | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 49 |
| Présents | 34 |
| Absents représentés | 11 |
| Absents excusés | 0 |
| Absents non excusés | 4 |

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. BAMBBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

ABSENTS EXCUSES

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.G) Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Désignation des représentants de la Commune au Comité syndical - Remplacement de Sabrina Sebaihi

LE CONSEIL,

sur la proposition de Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5210-1 et suivants, L.5211-7 et suivants, L.5212-6 et suivants,

vu sa délibération du 8 avril 1970 et l'arrêté préfectoral du 4 août 1970 décidant entre les communes de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Thiais et Choisy-le-Roi, la création d'un syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail (CAT), désormais dénommé Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), vu les statuts de ce syndicat, notamment l'article 7,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020, vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 8 octobre 2020 désignant les nouveaux représentants au sein du comité syndical intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un ESAT,

considérant que, Sabrina Sebaihi devant quitter ses fonctions d'adjointe au Maire suite à son élection en tant que députée, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du comité syndical,

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) :

- Kheira FREIH-BENGABOU
- Bahri SEBKHI
- Walid BADI

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1G-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE
LE 27 OCT. 2022

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 27 OCT. 2022